



Association pour le soutien et l'usage de la langue française

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASULF  
POUR L'ANNÉE 2019-2020**

## Table des matières

Introduction	3
L'Association	5
Les membres	8
Les interventions	9
Le site Internet	11
Le bulletin	12
Les activités	14
<i>Le prix de l'ASULF</i>	14
<i>L'Enseigne joyeuse</i>	14
<i>Jouer avec les mots</i>	15
<i>La semaine du français</i>	15
<i>La foire du livre</i>	15
Les relations extérieures	16
Les ressources financières	18
Conclusion	19
Annexe 1	21
Annexe 2	22
Annexe 3	25
Annexe 4	26
Annexe 5	33
Annexe 6	36
Annexe 7	37

## Introduction

L'assemblée générale annuelle se tient après le déplacement de la responsabilité ministérielle en matière de langue. Le ministre responsable de la langue française est désormais le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF) s'est toujours appuyée sur la Charte et a toujours tenu pour acquis que les démarches en faveur d'une langue de qualité se justifient plus facilement dans un contexte où la langue est protégée par la loi. L'ASULF soutient toujours que la Charte et son application devrait être la responsabilité de l'État et dépendre directement de l'Assemblée nationale. Nous serions ainsi installés dans un cadre juridique à l'abri des aléas liés à la politique et à la responsabilité ministérielle. Une lettre a été adressée au premier ministre le 24 février 2020 afin de rappeler la demande répétée de l'ASULF en ce qui a trait à la première modification à apporter à la Charte de la langue française (Voir annexe 1).

L'année 2019 a été marquée par l'intention déclarée du gouvernement de présenter, après la promulgation de la loi 21 sur la laïcité, une réforme en profondeur pour protéger le français. L'Office québécois de la langue française s'est donc tourné vers les organismes qui travaillent dans le domaine de la défense et de l'enrichissement de la langue française au Québec.

Une première rencontre de l'ASULF avec l'OQLF a eu lieu le mardi 11 juin 2019 à Québec, rencontre axée sur la présentation du Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec publié en avril 2019. Un état des lieux concernant les plaintes relevant de la qualité de la langue a été engagé à cette occasion et un dépôt des propositions d'actions concrètes a été mise de l'avant par l'ASULF (Voir annexe 2). Une conférence téléphonique avec la présidente en suivi des commentaires faits lors de la consultation avec l'OQLF a eu lieu le 17 octobre. Enfin, le 12 novembre, une deuxième rencontre avec l'équipe de l'OQLF composée de la présidente, du secrétaire générale Gaston

Bernier, du trésorier Robert McKay et de l'administratrice Lise Lachance a permis de prendre connaissance de la nouvelle mouture de la Politique d'officialisation linguistique et de mieux connaître le plan d'action en matière d'assistance linguistique, de collaboration avec l'AQPF, de service aux journalistes et de soutien aux langagiers et langagières des administrations provinciales et municipales.

Pendant cette période de consultation, Impératif français a organisé dans la métropole, quatre rencontres auxquelles l'ASULF a participé grâce à la collaboration de l'administrateur Jean-Guy Lavigne. Deux rencontres ont eu lieu le 31 mai, d'abord avec madame Nathalie Roy, ministre de la Culture alors responsable de la valorisation du français puis avec madame Ginette Galarneau, présidente directrice-générale de l'Office québécois de la langue française plus tard en journée. Une deuxième consultation avec la présidente directrice-générale de l'OQLF a eu lieu à l'automne, le 18 novembre. Enfin le 13 décembre, la rencontre avec le nouveau ministre, Simon Jolin-Barrette et son équipe, avait lieu. Il ressort de ces rencontres que le nouveau gouvernement semble à l'écoute des préoccupations du mouvement Impératif français et de l'Asulf et que l'OQLF est en voie d'apporter des solutions satisfaisantes au problème du traitement des plaintes. Le ministre a dit souhaiter vivement que l'Asulf intervienne en commission parlementaire alors qu'il sera question de la langue française.

Le projet Langue numérique, subventionné depuis 2016, ne pourra se poursuivre malgré la décision du conseil d'administration puisque la demande n'a finalement pas été acheminée au Ministère. En effet, la subvention a été accordée au projet Jouer contre les maux des mots et avec les mots pour prévenir une épidémie de mauvais mots. (Voir annexe 3) Les jeux linguistiques s'inscrivent aussi dans la mission de base de l'ASULF, celle définie et précisée dans ses statuts votés en 1986, celle de contribuer à la promotion de la langue française et surveiller la qualité de la langue publique. Cette subvention de 35 650\$ accordée en vertu du programme de soutien aux partenaires en francisation remplace la subvention habituelle versée par le Secrétariat à la politique linguistique pour le développement de la langue numérique.

Voici donc une synthèse des activités de l'année 2019 qui déborde sur 2020.

## **L'Association**

L'assemblée générale de l'ASULF est souveraine, cela va de soi. Elle s'est réunie pour la trente-quatrième fois, à Québec, le 8 mai 2019, à 20 h 45 à la salle André-Noël de l'Édifice de la Fédération des travailleurs (FTQ) du 5000, boulevard des Gradins à Québec. L'assemblée a été précédée du lancement du livre *En garde, messenger!* de Gaston Bernier et de la présentation du volume *Les Voyageurs d'Amérique* par son auteur Gilles Bédard. Selon une habitude ancienne, une rencontre d'information a été organisée à Montréal le mercredi 15 mai, à la salle Louis-Laberge, de l'Édifice de la FTQ au 565 du boulevard Crémazie Est, à compter de 18 h pour informer les membres qui ne se sont pas rendus à l'assemblée générale annuelle. La première partie de la rencontre fut consacrée à la conférence du journaliste et chroniqueur Gilles Proulx.

Lors de l'assemblée générale annuelle des membres, les dossiers menés par le juge Auclair au nom de l'Association ont été discutés. Il s'agissait principalement de la raison sociale *Corporation des paramédics du Québec* à propos de laquelle il a été résolu à l'unanimité de porter plainte à l'Office. Le rapport des interventions dans les médias faites par monsieur Raymond Gagnier a aussi été déposé.

L'administration générale de l'Association relève du conseil d'administration et l'administration quotidienne dépend du bureau de l'ASULF. Le bureau est composé de Pierrette Vachon-L'Heureux, la présidente, de Robert Mackay, le trésorier et de Gaston Bernier, le secrétaire général. Le bureau se réunit au besoin. Cette année, le bureau s'est réuni le 20 juillet 2019 au secrétariat de l'ASULF, principalement pour prendre connaissance du dossier du projet présenté à l'Office par notre administrateur Pierre Rivard. On propose de vérifier auprès de l'Office s'il est possible d'obtenir un versement anticipé de l'ordre de 15 000 \$. On entérine la signature du projet d'entente à condition d'obtenir l'assurance d'un versement hâtif. La présidente annonce que madame Lise Lachance accepte la fonction de secrétaire des instances de l'Asulf en remplacement de Léone Tremblay. Le bureau s'est aussi réuni le 4 février 2020 principalement pour approuver le texte de la demande de subvention au

nouveau ministre de la langue française, Il s'agit du projet *Langue numérique-phase 3*.

Pour sa part, le conseil d'administration est formé des trois membres du bureau, de la vice-présidente Lola LeBrasseur, de mesdames Sophie Tremblay et Lise Lachance, de messieurs Igor Anate, Jean-Guy Lavigne, Henri Rallon et Pierre Rivard, Le président fondateur Robert Auclair se joint habituellement au conseil d'administration. Les mandats de huit élus viennent à échéance en 2021. Seul celui de Jean-Guy Lavigne se termine en 2020. Deux postes sont donc libres pour 2020-2021.

Après l'assemblée générale annuelle de 2019, le nouveau conseil d'administration s'est réuni à Québec dans la salle Serge Villeneuve du 5000 boulevard des Gradins le vendredi 11 octobre pour approuver le procès-verbal du 26 avril 2019 et reprendre les travaux. Igor Anate agit alors à titre de secrétaire de direction. L'entente signée entre l'OQLF et l'ASULF pour le projet subventionné mené par Pierre Rivard est déposée. Le comité de financement relance son action. Le coordonnateur de la campagne de renouvellement des adhésions rappelle les trois étapes de la campagne qui s'étend du 8 janvier au 30 juin 2020 avec la priorité à donner à ceux et celles qui n'auront pas payé leur cotisation en 2019.

La deuxième réunion du conseil d'administration a eu lieu le vendredi 24 janvier 2020 au même endroit, de 17h à 22 h 55, avec en vue les activités de la semaine du français qui approche et le concours *Jeux de mots*, organisé par Pierre Rivard, et la proposition de placard publicitaire avancée par Gaston Bernier. Celle-ci sera réalisée (Voir annexe 4)

Le dossier de la reconnaissance du gentilé Salaberrien est adopté à l'unanimité et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ainsi que la Commission de toponymie seront informées de la position du conseil.

Enfin, le conseil s'est réuni une troisième fois, le 26 avril 2020, dans un contexte virtuel sur la plateforme ZOOM, en réponse à la convocation du secrétaire-général et de la présidente pour adopter le procès verbal de janvier, faire le bilan de la semaine de la francophonie et décider du sort de l'assemblée générale annuelle en temps de pandémie. L'assemblée annuelle aura lieu le 25 mai en mode vidéoconférence.

L'ordre du jour des réunions du conseil est toujours très chargé. Les dossiers sont nombreux. Avec le soutien du secrétaire-général, l'administrateur Igor Anate apprivoise la tâche du secrétariat pour remplacer madame Lachance. L'état de la trésorerie est systématiquement analysé et le recrutement est toujours à l'ordre du jour. Un certain nombre de projets sont repris d'une rencontre à l'autre à la recherche de volontaires susceptibles de les mener à bien. La participation des membres aux réunions du conseil est dynamique. Un comité de financement a été mis sur pied pour développer une stratégie de financement de l'association. Seule la vice-présidente doit s'absenter fréquemment pour des raisons familiales. La volonté d'assurer la relève et la vitalité économique de l'Association est forte. Le conseil devra tenter d'élargir son champ d'action en associant d'autres membres que les administrateurs et les administratrices à la réalisation des nombreuses actions à entreprendre.

L'ASULF est couronnée par un comité d'honneur depuis 2012. Le comité est composé de sept membres : madame Madeleine Sauvé, ancienne grammairienne de l'Université de Montréal, et messieurs Jean-Claude Corbeil, le père de l'aménagement linguistique au Québec, Fernand Daoust (1926-2020), ancien président de la FTQ, Robert Dubuc, linguiste et professeur, longtemps associé au service de Radio-Canada, Aimé Gagné, actif en matière de francisation à l'Office de la langue française, Jean-Denis Gendron, professeur de linguistique, et Pierre Martel, autrefois professeur à l'Université de Sherbrooke, ancien président de l'Association des linguistes du Québec (AQL), ancien président du Conseil de la langue française et linguiste associé étroitement à la réalisation du dictionnaire USITO.

## Les membres

Le premier avril 2019, notre association comptait 190 membres cotisants. Nous en étions à 7 169 \$ d'adhésion au 31 décembre 2019. La présidente a pour sa part rejoint la liste des membres à vie de l'Association en 2020. Il en est de même pour les collaborateurs et collaboratrices du projet *Jouer avec les mots* qui ont reçu une adhésion de membre à vie en reconnaissance de leur participation grâce au don de 5000\$ versé par le responsable du programme.

Le recrutement de nouveaux membres est problématique. Cela s'explique par le manque de continuité de plusieurs dans leur engagement et aussi par l'indifférence souvent constatée face à la nécessité d'affirmer l'importance de la qualité du français parlé et écrit au Québec.

Les adhésions sont la principale source de financement de notre association. Le renouvellement des adhésions est une activité primordiale pour l'association. Le conseil d'administration en est toujours à examiner des pistes supplémentaires de financement qui pourraient permettre la réalisation de nouveaux projets pour inciter la relève à se manifester et à s'engager à contrer l'anglicisation et l'américanisation de notre langue et de notre culture.

## Les interventions

Les interventions de l'ASULF sont de plusieurs types : il y a les remarques adressées à un particulier ou à une entreprise et celles qu'on diffuse à de multiples correspondants; il y a des participations à des rencontres importantes entre les acteurs du dossier, des mémoires présentés à des commissions ou à des organismes de l'État; il y a la rédaction et la diffusion des fiches de la série *Mieux dire* et la préparation de capsules linguistiques à l'intention des internautes.

Le groupe d'interventions de l'ASULF, constitué en 2003 par le secrétaire général, s'inspire d'un vademécum dans lequel des orientations générales ont été formulées et reformulées à plusieurs occasions de discussion sur les nombreuses méthodes d'intervention. Le groupe, réuni sous la responsabilité du secrétaire général depuis 2012, se compose actuellement de Robert Auclair, Alain Bélanger, Gaston Bergeron, Marcel Fourcaudot, Raymond Gagnier (Montréal), Armand Labbé, Pierre Lincourt (Saguenay) et Pierrette Vachon-L'Heureux. Les interventions du groupe ne débouchent pas sur des interventions regroupées de l'Association. Le responsable souhaiterait une plus grande unité dans les démarches entreprises et les cibles visées pour marquer les esprits et entreprendre des campagnes « officielles » avec des objectifs ciblés.

Quelques domaines de spécialité ont été identifiés à partir de la compétence linguistique des membres qui deviennent ainsi des personnes-ressources : les anglicismes, la langue du droit, la féminisation, la nouvelle orthographe, la dialectologie, la langue traditionnelle et la toponymie.

La liste de dossiers à cibler est la suivante: chef exécutif (chef), valet parking (voiturier), vente (solde), Boxing Day, bon matin, payeur de taxes (contribuable), prime de départ (indemnité), deuxième meilleur, référer, régulier, certificat-cadeau, civique et facture (addition). Il y en a d'autres : clause nonobstant, clause orphelin, développement immobilier, fabricant ou manufacturier d'automobiles, juridiction, œuvrer, opportunité, référence, représentation sur sentence, rétroactivité, nommé, pamphlet, unité de

logement, Ohio et Waterloo (prononciation), et vendredi fou. Les membres du groupe sont très actifs et s'inspirent de la liste de cibles identifiées. Les résultats sont au rendez-vous dans plusieurs milieux et sous formes diverses.

Le président fondateur se fait un devoir d'intervenir chaque fois qu'il en a l'occasion (500 lettres expédiées), messieurs Bernier et Gagnier font de même, l'un par l'intermédiaire de sa page Facebook (276 billets), l'autre par le courrier traditionnel ou par courriel (563 messages). On souhaiterait que l'Association intervienne de manière à faire davantage entendre la voix de l'ASULF sur la place publique. Internet nous offre une occasion en or! Depuis quelques mois, une sélection des lettres, notes et commentaires est reproduite dans le site de l'ASULF sous l'onglet Réalisations Interventions. Par ailleurs, il faut souligner que nombre de destinataires apprécient les observations des membres et souvent s'engagent à en tenir compte. Il faut noter aussi que plusieurs remarques restent sans écho même si des corrections sont faites au cours des mois. Les interventions se font sans relâche, partout où la qualité du français est en jeu. La manière de le faire reste au cœur des échanges entre les membres de l'ASULF qui interviennent auprès des citoyens et des citoyennes responsables de la qualité de la langue publique.

La page Facebook de l'ASULF a été mise en ligne en juillet 2015. Elle demeure encore aujourd'hui un projet en pleine évolution. Sur le bandeau, il est inscrit « Moi, je milite pour le français ». Sur la page, nous présentons les informations de base concernant l'Association. La présence de nouvelles, de remarques, d'annonces de concours ou de nouvelles publications se continue depuis septembre 2016. Les ajouts sont faits par le secrétaire général. Il y affiche une sélection de billets publiés une première fois sur sa propre page, il répond aux commentaires des internautes. L'ASULF est à la recherche d'un responsable pour animer cette page...

Notons en passant que les interventions de l'Asulf en faveur de la défense et de l'enrichissement du français expliquent pour beaucoup la reconnaissance du mouvement Impératif français qui lui a attribué, pour la deuxième fois en douze ans, le prix Lyse Daniels. L'Asulf remercie beaucoup Impératif français.

## **Le site Internet**

Le site de l'ASULF ([www.asulf.org](http://www.asulf.org)) s'enrichit petit à petit. Il a été fort utilisé en 2019 : 77 000 internautes l'ont visité en 2019 comparativement à 55 000 en 2018. Au cours des douze derniers mois, on y a ajouté de nouveaux textes et de nombreux documents, on y a inséré des nouvelles, des annonces d'interventions, des capsules linguistiques, les livraisons courantes du bulletin, de nouveaux liens vers des répertoires correctifs, les photos et les biographies des administrateurs et administratrices. La possibilité d'adhérer à l'Association ou de renouveler son adhésion y est offerte. Voilà un grand pas dans la bonne direction pour faciliter le recrutement.

Nous remercions Réjean Savard qui s'acquitte de sa tâche de conseiller du site avec grande diligence. Merci aussi à notre agente de secrétariat Marielle Carpentier qui veille à l'enrichissement du site, lequel est bien vivant. On y met beaucoup d'efforts.

## Le bulletin

*L'Expression juste* a été publiée quatre fois depuis l'assemblée générale de 2018 : en mars, en juin, en septembre, en décembre 2019, soit les numéros 76,77,78 et 79. Le rythme est soutenu depuis 2008. La livraison publiée en mars, en était la soixante-dix-septième. La première est datée de novembre 1987.

On y compte 55 articles, toujours très courts. Les diverses interventions de l'ASULF sont présentées afin de témoigner de l'activité spécifique qui vise à atteindre les cibles fixées par le groupe d'interventions et suivre l'évolution des dossiers menés sans relâche par le président fondateur. En plus des éditoriaux signés de la présidente qui traitaient de la promotion de la langue française à plusieurs en francophonie et du rôle des dirigeants au regard de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'Administration (12 novembre 1996), on y relève les principaux thèmes d'intervention de l'association : breuvage (boisson), Black Friday (Vendredi fou), Boxing day (Après-Noël), fake news (infox), paramédic (ambulancier), Place Bell (Complexe), unité de logement, vétéran (ancien combattant), etc. Des membres que nous remercions ont signé des articles : Alain Bélanger, Gaston Bergeron, François Brunet, André Cloutier, Pierre Lincourt et Robert MacKay. Il ne faut pas oublier les travailleurs de l'ombre : madame Léone Tremblay, les réviseuses Danielle Langelier et Cendrine Audet, Yvon Delisle et Marielle Carpentier qui s'occupe de la mise en page et de la distribution.

Le bulletin trimestriel est expédié en priorité aux membres de l'Association, cela va de soi, habituellement sous sa forme numérique, mais aussi sous sa forme imprimée à ceux ou celles qui le désirent. Par la suite, il est transmis aux citoyens et aux citoyennes qu'une manchette ou un article pourrait intéresser. De même, le secrétariat le diffuse à un large lectorat composé des amis de l'ASULF, aux parlementaires de l'Assemblée nationale, à des journalistes d'entreprises de presse ou de médias électroniques. Il est mis à disposition des internautes sur le site Internet. De plus, les membres de l'Association sont invités à l'acheminer à leurs amis et connaissances qui partagent leur sensibilité au bon usage et à la qualité de la langue.

La collection complète du bulletin est indexée. La table alphabétique cumulative des livraisons publiées est mise à la disposition des internautes. On peut en obtenir une copie électronique en s'adressant au secrétariat. À noter que l'ensemble de la collection du trimestriel est sur le site. La direction du bulletin est assumée par le secrétaire général depuis 2008. Nous le remercions de ce travail remarquable et particulièrement précieux pour l'Association et son histoire.

## Les activités

### *Le prix de l'ASULF*

Le prix de l'ASULF, institué le 22 janvier 2015, s'inscrit depuis cinq ans dans le déroulement du concours d'écriture historique organisé par la Société historique de Québec depuis douze ans. Ce concours connaît un grand succès auprès des enseignants et des enseignantes ainsi que des élèves des écoles secondaires de la grande région de Québec. Cette activité est encouragée par la Commission de la Capitale nationale et par la Ville de Québec. Le maire accueille les gagnants et les gagnantes dans le salon de l'Hôtel de ville chaque année. L'histoire de Québec est à l'honneur dans cette activité, et cette histoire se raconte en français. C'est pourquoi la Société historique accueille chaleureusement l'institution du prix de la qualité du français écrit, le prix de l'ASULF. Cette année le jury de l'ASULF qui a évalué la qualité de la langue des dix-sept textes soumis est à nouveau composé de la présidente et de mesdames Cendrine Audet et Diane Lambert-Tesolin. Une bourse de 100 \$ est offerte à l'auteur ou l'autrice du texte gagnant intitulé Annedda (Voir annexe 5) L'ASULF est fière de se joindre ainsi à la Société historique de Québec pour souligner l'importance de la qualité du français dans lequel se raconte l'histoire de la Vieille Capitale.

### *L'Enseigne joyeuse*

Le concours *L'Enseigne joyeuse*, animé par Pierre Rivard depuis quelques années déjà, a été de nouveau organisé en 2019. Les enseignes qui font sourire sont au rendez-vous. Le jury, composé de trois membres, la présidente Pierrette Vachon-L'Heureux, madame Lise Lachance et monsieur Pierre Lincourt utilisent une grille d'évaluation proposée par le responsable de l'activité. Les noms des entreprises lauréates sont dévoilés, chaque année, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle. Nous pouvons alors apprécier les belles enseignes soumises par nos photographes curieux. (Voir annexe 6)

### ***Jouer avec les mots***

Le projet originellement intitulé *Jouer contre les maux des mots et avec les mots pour prévenir une épidémie de mauvais mots* est une aventure d'animation au sein de centres communautaires qui vise à proposer des jeux linguistiques nombreux et variés souvent inspirés de jeux télévisés ou encore à partir de l'ouvrage d'Augustine Bussière et de Joseph Lebeuf *Le pot aux roses*. Ces jeux s'échelonnent sur plusieurs semaines et assurent une présence de la question de la qualité du français dans la vie de nombreuses personnes.

### ***La semaine du français***

En mars 2020, un intérêt pour le vendredi fou a traversé la francophonie. C'est en mode d'échange que nous avons participé à la chasse au Black Friday en complicité avec Impératif français et avec les associations de France et de Belgique.

Au Québec, dans le cahier thématique du Devoir, une publicité pour l'ASULF a été placée bien en vue et les jeux linguistiques se sont déroulés en ce début de pandémie qui s'approchait.

### ***La foire du livre***

En mars 2018, l'ASULF s'est associée avec le Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches et le Fonds de solidarité pour tenir une première vente de livres à Québec. La vente s'est tenue au rez-de-chaussée du 5000 boulevard des Gradins, l'édifice du Fonds où sont installés les bureaux du conseil régional FTQ Québec et Chaudières-Appalaches. Tous les travailleurs et les travailleuses de l'édifice du Fonds-FTQ ainsi que les membres de l'ASULF avaient été invités à contribuer au succès de cette activité, en faisant don de livres, jeux de société, jouets, CD ou DVD. La vente de livres demeure une activité à reprendre. Elle est placée sous la responsabilité de la vice-présidente Lola LeBrasseur.

## Les relations extérieures

L'ASULF tâche de faire connaître à ses membres les revues françaises préoccupées de la défense de la langue et de son rayonnement. Elle ne cesse de faire découvrir les ressources linguistiques susceptibles d'encourager les recherches qui répondent aux interrogations des membres en matière de français. L'ASULF communique avec des auteurs d'ouvrages de consultation afin qu'ils enrichissent des passages de leurs ouvrages ou de leur banque de données. L'avis des spécialistes est important pour les défenseurs de la qualité de la langue. Ils fournissent une source de données fiables pour les interventions des membres.

- ASSOCIATIONS

Impératif français (Outaouais)

L'ASULF offre une bourse de 100 \$ pour le concours de poésie organisé par Impératif français à l'occasion de la Francofête.

Jean-Paul Perreault, président

Mouvement Québec français (Québec)

Mouvement Québec français des Laurentides (Saint-Jérôme)

Prix de Gaston-Miron

Compagnie des cent associés francophones (Canada)

Pierrette Vachon-L'Heureux, adoubée

Alliance Champlain de Nouvelle-Calédonie (Polynésie française)

Daniel Miroux, président

Défense de la langue française (France)

Société française de terminologie (France)

Loïc Depecker, président

Réseau Québec/France (Québec-France)

Denis Racine

Maison de la francité (Belgique)  
Michèle Lenoble-Pinson

Association francophone d'amitié et de liaison (France)

Partenaires pour un Québec français (Québec)

Carrefour des langagiers et des langagières (Québec)

Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF)....

Nos liens avec des associations québécoises et avec des associations européennes ou autres enrichissent nos échanges et font rayonner nos actions.

Nous remercions Jean-Guy Lavigne d'avoir accepté de représenter notre association au Gala des mérites du français organisé par l'Office québécois de la langue française tenu le lundi 10 juin au Salon urbain de la Place des Arts à Montréal.

## Les ressources financières

L'ASULF, pour réaliser ses interventions et poursuivre ses activités, compte sur trois ou quatre sources de revenus : l'aide de l'État, les cotisations et les dons de ses membres et le local et les services fournis à titre gracieux par le Fonds de solidarité de la FTQ.

Les cotisations des membres sont la principale source de financement de l'Association. Le recrutement est donc une priorité. Les cotisations des membres totalisaient 7 168 \$ au 31 décembre 2019 soit une baisse de 6% par rapport à l'année précédente. Au cours de l'année, les dons et les cotisations supplémentaires des membres ont également connu une baisse de 5% par rapport à 2018, mais le don substantiel d'un membre responsable d'un programme subventionné nous a permis, en fin d'année, de finalement recueillir 12 462\$, soit 4 600\$ de plus qu'en 2018.

L'ASULF profite de l'hospitalité du Fonds de solidarité depuis maintenant dix ans. Le local mis à notre disposition sert de siège social et de lieu de travail de groupe. Elle a aussi à sa disposition des salles de réunion et divers services très appréciés L'apport de l'organisme n'est pas comptabilisé mais il constitue, dans les faits, une très importante contribution à son fonctionnement.

La représentation nationale est également sollicitée depuis de nombreuses années. Les députés ont des crédits discrétionnaires qui sont avant tout destinés aux circonscriptions. Les dons constituent un témoignage de leur engagement envers la qualité de la langue et ils permettent à l'Association d'effectuer des interventions douze mois par année.

Au cours de l'année, l'Office québécois de la langue française nous a versé une subvention de 16 653\$ pour un projet de promotion de la qualité de la langue dans les milieux communautaires. Ces fonds ont servi à payer les coûts du projet auquel l'ASULF a dû contribuer 1 000\$ provenant de ses ressources financières. Ce projet se continuera en 2020. Pour l'année 2019, nous avons 24 187\$ en revenus et des frais d'exploitation de 27 295\$ pour un déficit de 3 108\$.

## Conclusion

Au cours de sa trente-quatrième année d'activité, l'ASULF entend participer à la relance du dossier de la langue annoncée par le gouvernement et travailler à sensibiliser les locuteurs et les locutrices, les scripteurs et les scriptrices à l'importance de la *Charte de la langue française* et de la qualité de la langue au Québec.

L'Association n'est pas encore suffisamment connue des citoyens et des citoyennes, particulièrement à Montréal et dans certaines régions, et cela même si elle a reçu, tout comme son président fondateur, la distinction de l'Ordre des francophones d'Amérique. À Québec, l'Association est bien installée. Ailleurs, nous sommes souvent obligés d'explicitier le sigle de manière à faire connaître le nom de notre regroupement. Un effort d'implantation à l'extérieur de la vieille Capitale doit être consenti.

Nous remercions particulièrement ici un membre de l'ASULF, monsieur Serge Larrivée, qui continue à nous offrir une page de publicité dans la Revue de la psychoéducation (Voir annexe 7) afin de promouvoir notre association. On comprend que certains craignent encore d'ouvrir le débat sur la qualité de la langue alors que nous en faisons un sujet de tous les jours. Il faut examiner de près le vivre en français au Québec et s'engager pleinement dans l'aventure de parler français ici et en Amérique du Nord.

Le français progresse. La discussion sur la qualité de notre français doit se faire franchement. Les auditeurs et les auditrices des postes de télévision et de radio relèvent quotidiennement des anglicismes; on en trouve partout dans les journaux. Les administrations, les entreprises, les publicitaires en accueillent volontiers.

La créativité lexicale nous fait défaut. Les nouveautés étrangères exercent trop d'attrait sur nos entrepreneurs et nos entrepreneuses, nos commerçants et commerçantes. Aussi peut-on imaginer les efforts qu'il reste à faire, le discours à tenir, haut et fort. Se donner les moyens financiers en multipliant les adhésions, animer nos membres en leur faisant connaître les instruments qu'il faut pour intervenir efficacement et améliorer nos activités de diffusion, plus particulièrement notre site Internet.

Les réalisations de l'ASULF reposent évidemment sur l'ensemble des membres de l'Association, et plus particulièrement sur les membres du conseil d'administration. Aussi m'est-il agréable, à la fin de cette septième année de présidence, de remercier chaleureusement mes collègues du conseil pour le travail accompli ensemble cette année.

On ne saurait oublier de remercier aussi les autorités du Fonds de Solidarité de la FTQ qui nous sont d'un soutien indéfectible.

Merci à tous et à toutes!

Avril 2020

# Annexe 1

---



## ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III<sup>e</sup> partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Version 30

Québec, le

Monsieur François LEGAULT  
Premier ministre  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec G1A 1B4

### Objet : La première modification à apporter à la Charte de la langue française

Monsieur le Premier ministre,

2019 fut l'année de la laïcité, 2020 sera celle de la langue française pour le gouvernement Legault. Le ministre Simon Jolin-Barrette doit présenter dès ce printemps une réforme en profondeur pour mieux protéger le français. Doit-on s'emballer devant une telle annonce qui laisse espérer beaucoup ou faut-il être prudent et attendre le projet concret à venir? Il reste quelques semaines avant l'arrivée du printemps, il est donc encore temps de faire des suggestions. Plusieurs modifications à la *Charte de la langue française*, bien fondées, ont été soumises récemment et devraient être acceptées par le législateur. Toutefois, ce dernier doit d'abord donner suite à une modification proposée en vain à plusieurs reprises dans le passé par plusieurs associations qui se soucient de la langue française, modification dont l'adoption s'impose en premier lieu parce qu'elle conditionne l'efficacité de toutes les autres à venir.

Les associations constataient que l'application de la Charte laissait à désirer, l'Office donnant à cette loi une interprétation restrictive inspirée du droit pénal plutôt qu'une interprétation positive et libérale donnant suite à l'intention du législateur. Elles critiquaient aussi l'attitude conciliante de l'Office face aux contestations de toutes sortes soulevées par des opposants à cette loi. Aussi souhaitaient-elles renforcer le statut de l'Office pour qu'il s'impose. Bref, elles voulaient que le législateur donne au président de l'Office de la langue un statut à la mesure de l'importance de son rôle, qui est d'assurer le respect de la *Charte de la langue française*. Pour réaliser ce mandat, ce dernier devait relever de l'Assemblée nationale.

La langue a un caractère politique indiscutable au Québec, les pressions pour faire obstacle à l'application de la Charte viennent de partout et ne laissent aucun gouvernement indifférent, encore moins le ministre responsable, qui n'apprécie jamais entendre parler de certaines questions d'ordre linguistique embarrassantes politiquement. Le gouvernement, donc le parti au pouvoir, a intérêt à choisir pour diriger l'Office, une personne avec qui il s'entend bien, malléable, qui ne lui causera pas trop d'ennuis et qui ne fera pas de vagues avec le dossier de la

2

langue. C'est pourquoi la nomination à la présidence de l'Office doit être faite avec une certaine ouverture publique. L'application de la Charte est confiée actuellement à un organisme dirigé par un ou une fonctionnaire qui relève d'un sous-ministre sous l'autorité du ministre, lequel rend compte au conseil des ministres, bref un mini statut pour une tâche ordinaire et non pour l'application d'une loi fondamentale et politiquement explosive. Quelle différence avec le statut du Commissaire aux langues officielles à Ottawa nommé par la Chambre des Communes !

Il ne suffit donc pas que l'Office soit pourvu de moyens humains et financiers. La personne à la tête de cet organisme doit avoir un statut qui lui confère indépendance, prestige et crédibilité. En conséquence, sa volonté et sa capacité d'agir pourraient se manifester, même au risque de déranger beaucoup et malgré les oppositions de toutes sortes, y compris celle des membres du gouvernement.

À cet effet, l'ASULF demande que l'Office québécois de la langue française soit affranchi du pouvoir politique afin d'écartier les influences qui s'exercent au moment des nominations et pour entreprendre résolument le travail à accomplir. Pour reprendre les mots du sociologue Guy Rocher, le dirigeant doit être choisi parmi

« des personnes d'expérience et qui, de notoriété publique, sont les plus aptes à remplir pleinement et énergiquement la mission de la loi 101 ».

Qui est le mieux placé pour faire le choix délicat de cette personne?

L'Assemblée nationale, évidemment. S'il en était ainsi, la personne nommée à la direction de l'Office aurait une indépendance, un prestige et une crédibilité incomparables pour l'accomplissement de la mission de cet organisme. En outre, elle devrait répondre à cette dernière de son administration. Ce n'est pas sans raison que le Directeur général des élections, le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, la Commission des droits de la personne et la Commission d'accès à l'information ont un tel statut. Il doit en être de même pour la langue, sujet délicat par excellence. Oser défendre la langue, c'est parfois risquer beaucoup.

S'il doit y avoir une seule modification à apporter à la Charte, la première qui s'impose est de donner un véritable statut à la personne placée à la tête de l'organisme chargé de son application, statut, faut-il le répéter, qui assure INDÉPENDANCE, PRESTIGE et CRÉDIBILITÉ, et confier son choix à l'Assemblée nationale. Le législateur pourra ensuite apporter d'autres modifications suggérées à la Charte et en confier l'application à un organisme blindé pour faire face à la situation.

Veuillez agréer Monsieur le Premier ministre, nos salutations très distinguées.

La présidente,

*Pierrette Vachon-L'Heureux*

Pierrette Vachon-L'Heureux

Le président-fondateur,

*Robert Auclair*

Robert AUCLAIR

## Annexe 2

---



### ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986, sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III<sup>e</sup> partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

**Fondateur et président honoraire : Robert Auclair**

À l'occasion de la rencontre du 11 juin 2019

Actions concrètes à proposer :

1. Augmenter le budget de l'OQLF pour embaucher des linguistes
2. Relancer le service des consultations pour offrir l'assistance linguistique gratuitement à la communauté
3. Traiter avec autant d'intérêt les plaintes sur la qualité de la langue que celle qui portent sur le statut
4. Reconstituer le réseau des langagiers et des langagières de l'Administration
5. Revisiter la problématique de la sous-traitance en matière de services linguistiques dans les ministères et organismes
4. Revoir la politique linguistique et son état dans les ministères et les organismes pour assurer le rôle moteur de l'État
5. Réorienter la norme proposée par Le Grand dictionnaire terminologique vers le français standard

6. Assurer la coopération avec le ministère de l'Éducation pour la formation professionnelle et la terminologie.
7. Reprendre le problème de l'affichage dans la Charte et le lien avec le registre des entreprises pour veiller à la qualité du français dans les raisons sociales.
8. Assurer la promotion de USITO, le dictionnaire de langue générale du Québec confié à l'Université de Sherbrooke
9. Augmenter le budget de l'Asulf pour la constitution d'un site efficace et réactif qui vise la correction de la langue
10. Campagne ASULF dans Le Devoir pour faire connaître la notion de qualité de la langue à l'occasion de la semaine de la francophonie
11. Augmenter le prestige du Prix de l'ASULF à 500\$ pour intéresser la relève qui participe au concours d'écriture de la Société historique de Québec

#### Recommandations de l'ASULF :

Contre l'américanisation en décourageant activement l'emprunt inutile à l'anglo-américain dans notre langue publique.

Favoriser le registre soutenu de la communication en français en discréditant la joualisation.

Demander à nouveau que l'application de la Charte soit confiée à un Office québécois de la langue française rattaché directement à l'Assemblée nationale.

## Annexe 3

---



Montréal, le 26 juin 2019

Monsieur Gaston Bernier  
Secrétaire général  
Association pour le soutien et l'usage de la  
langue française  
5000, boulevard des Gradins  
Québec (Québec) G2J 1N3

N/Réf. : 11 4254 6648

**Objet : Entente de subvention**

Monsieur le secrétaire général,

Comme convenu, vous trouverez ci-joint deux exemplaires de l'entente qui fait suite à l'approbation du projet intitulé *Jouer contre les maux des mots et avec les mots pour prévenir une épidémie de mauvais mots*, que votre organisation a présenté dans le cadre du programme de soutien aux partenariats en francisation.

Nous vous prions de bien vouloir signer les deux exemplaires du document et nous les retourner dans les dix jours suivant l'envoi de cette lettre.

Un exemplaire de l'entente, dûment signé par les parties, vous sera ensuite envoyé dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire général, nos salutations distinguées.

La directrice des partenariats,

Suzanne Ramsay

p. j. Entente



## ENTENTE

CONCLUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
DE SOUTIEN AUX PARTENARIATS EN FRANCISATION 2017-2021

### ENTRE

L'Office québécois de la langue française (ci-après appelé « l'Office »), dont les bureaux sont situés dans l'édifice Camille-Laurin, au 125, rue Sherbrooke Ouest à Montréal,

### ET

L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ci-après appelée « l'organisation »), dont les bureaux sont situés au 5000, boulevard des Gradins, à Québec, et dont le numéro d'entreprise du Québec est le suivant : 11 4254 6648.

L'Office est représenté par Madame Ginette Galarneau, présidente-directrice générale. L'organisation est représentée par Monsieur Gaston Bernier, secrétaire général.

L'Office et l'organisation sont ci-après appelés « les parties ».

## PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la présidente-directrice générale de l'Office a approuvé, le 6 juin 2019, l'attribution d'une aide financière de 35 650 \$ à l'organisation pour la réalisation de son projet intitulé *Jouer contre les maux des mots et avec les mots pour prévenir une épidémie de mauvais mots* (ci-après appelé le « projet »), et ce, conformément aux dispositions en vigueur du Programme de soutien aux partenariats en francisation (ci-après appelé le « Programme »),

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

## OBJET

La présente entente a pour objet d'appuyer financièrement la réalisation du projet, dans le but de renforcer l'engagement du milieu des affaires afin d'assurer la vitalité de la langue française au Québec, et plus précisément, l'engagement des organismes qui regroupent des entreprises ou des associations établies sur le territoire québécois.

Le projet vise :

- à sensibiliser la population sur divers enjeux linguistiques;
- à informer sur la place de la langue dans l'histoire et la culture québécoises;
- à mettre en valeur visuellement le français dans l'espace public.

Pour atteindre ces objectifs, l'organisation s'engage à mettre en œuvre les moyens d'action suivants :

- préparer et animer divers jeux avec la contribution du secrétaire général de l'Asulf et d'autres membres;
- élaborer des exercices ou des jeux;
- élaborer une collaboration avec les Patros pour leur programmation;
- travail de préparation avec le ou les animateurs en vue de la maîtrise de l'animation des jeux et du contenu à « enseigner »;
- animer 10 séances d'environ deux heures chacune (10 à 12 participants par séance);
- tenir des rencontres de rétroaction avec les bénévoles et le secrétaire de l'Asulf.

Les modalités et le calendrier de réalisation du projet sont définis ci-après.

COÛT DU PROJET

Le coût prévu du projet se décline comme suit :

Planification budgétaire – Budget total			
Poste budgétaire	Dépense prévue	Contribution financière de l'organisation*	Contribution de l'Office
Frais en matière de ressources humaines et frais de gestion	23 100 \$	1 000 \$	22 100 \$
Honoraires et frais d'études ou d'expertise	1 500 \$		1 500 \$
Coûts d'acquisition de matériel et frais de production	5 705 \$		5 705 \$
Coûts de logistique	4 845 \$		4 845 \$
Frais généraux	1 500 \$		1 500 \$
<b>Total</b>	<b>36 650 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>35 650 \$</b>

\* Cette contribution peut inclure les biens et les services fournis par l'organisation, évalués selon leur valeur marchande.

Les contributions provenant de sources externes à l'organisation doivent être confirmées par lettre d'entente spécifiant leur nature et leurs valeurs financières estimées.

Les dépenses prévues inscrites au tableau ci-dessus peuvent fluctuer au cours de la réalisation du projet. Elles ne peuvent toutefois être permutées d'un poste budgétaire à un autre pour en atténuer la fluctuation ni inclure des dépenses autres que celles qui ont été convenues entre les parties dans le cadre du présent projet. L'aide financière totale de l'Office ne peut dépasser le moins élevé des montants suivants : 35 650 \$ ou le coût total réel admissible du projet.

Ne sont pas admissibles :

- les dépenses effectuées avant que le projet ait été officiellement accepté par l'Office;
- les dépenses liées aux activités courantes et récurrentes de l'organisation;
- les dépenses d'immobilisation ou d'amélioration locative;
- les taxes de vente applicables sur les dépenses admissibles.

L'aide financière accordée dans le cadre de ce programme est ponctuelle et n'engage nullement l'Office à la renouveler.

CALENDRIER DE RÉALISATION

Le projet débutera à la date d'approbation de l'attribution de l'aide financière et devra prendre fin au plus tard le 17 avril 2020.

Le calendrier de réalisation du projet ainsi que les pièces justificatives requises se présentent comme suit :

<b>Activité prévue (livrable)</b>	<b>Date de réalisation</b>	<b>Pièces justificatives requises (factures et autres preuves de paiement)</b>
Préparer et animer divers jeux avec la contribution du secrétaire général de l'Asulf et d'autres membres;	Avril 2019 à avril 2020	- liste et descriptif des jeux - nom des animateurs, date et endroit de l'animation, nombre de participants
Élaborer des exercices ou des jeux	Octobre à décembre 2019	- liste et descriptif des exercices et des jeux - questions du jeu-questionnaire
Élaborer une collaboration avec les Patros pour leur programmation	Avril à juin 2019	- nom des Patros - lettres de collaboration
Travail de préparation avec le ou les animateurs en vue de la maîtrise de l'animation des jeux et du contenu à «enseigner»	Octobre à janvier 2020	- nom des animateurs -date et durée des rencontres de préparation
Animer 10 séances d'environ deux heures chacune (10 à 12 participants par séance);	Janvier à mars 2020	- noms des animateurs, date et endroit de l'animation, nombre de participants
Tenir des rencontres de rétroaction avec les bénévoles et le secrétaire de l'Asulf.	Avril 2019 à avril 2020	- date des rencontres - liste des personnes présentes

#### VISIBILITÉ DE L'OFFICE

L'organisation s'engage à respecter les exigences de l'Office en matière de visibilité, conformément à ce qui est stipulé dans l'entente de visibilité annexée à la présente entente et qui en fait partie intégrante.

#### RAPPORT DE RÉALISATION ET BILAN DE VISIBILITÉ

Au plus tard le 17 mai 2020, l'organisation doit transmettre à l'Office un rapport de réalisation du projet, qui fera état des activités mises en œuvre et sera appuyé des pièces justificatives requises, notamment pour les dépenses engagées. De plus, ce rapport devra être accompagné d'un bilan de visibilité.

#### MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

En fonction du calendrier de réalisation du projet, l'aide financière est remise en un seul versement après la réception et l'approbation par l'Office du rapport de réalisation du projet, accompagné des pièces justificatives requises et du bilan de visibilité. Le montant versé correspondra au moins élevé des montants suivants : 35 650 \$ ou le coût total réel admissible du projet. L'organisation s'engage à fournir toute l'information requise par l'Office dans le cadre de ce programme.

#### CONDITIONS À RESPECTER

Toute modification à l'entente ou situation particulière pouvant avoir des répercussions sur la réalisation du projet et l'atteinte des résultats devra être approuvée par l'Office.

L'Office doit être informé si l'organisation confie la réalisation du projet, en tout ou en partie, à un sous-traitant.

L'organisation bénéficiaire qui, en cours de projet, obtient des montants d'aide financière d'autres organismes publics ou privés en lien avec le projet doit retrancher de l'aide financière octroyée par l'Office ces sommes considérées comme non admissibles, préparer un budget révisé et équilibré et le soumettre à l'Office.

L'organisation bénéficiaire s'engage à fournir à toute représentante ou à tout représentant autorisé de l'Office l'information nécessaire dans le cadre d'une évaluation effectuée en vertu du Programme de soutien aux partenariats en francisation 2017-2021 de l'Office.

L'Office se réserve le droit de faire état, dans ses propres redditions de comptes, des aides financières versées, du nom des organisations bénéficiaires ainsi que de la région administrative où elles sont établies.

Enfin, l'organisation s'engage à régler, au cours de la période couverte par l'entente, toute plainte relative à une contravention à la *Charte de la langue française*.

Il est entendu que les outils produits dans le cadre de ce projet pourront être répertoriés par l'Office, et le fruit de cet inventaire pourra être mis à la disposition du public par l'entremise de différentes plateformes, comme un coffre à outils ou une banque de ressources, qui serviront à diriger le public vers les organisations elles-mêmes.

#### CONSÉQUENCES RELATIVES AU NON-RESPECT DE L'ENTENTE

Sans pour autant restreindre la portée de ce qui précède, l'organisation reconnaît et accepte que l'Office puisse à tout moment modifier, suspendre ou annuler la présente entente si elle n'observe pas l'une ou l'autre des conditions énumérées ci-dessous, soit de :

- respecter les modalités du programme;
- respecter le calendrier de réalisation du projet;
- produire les pièces justificatives, le rapport et le bilan exigés;
- donner suite, dans le délai prescrit, à un avis de l'Office lui enjoignant de se conformer à la présente entente, le cas échéant.

L'organisation reconnaît qu'une fausse déclaration de sa part ainsi que toute tentative de tromper l'Office par réticence ou par fraude constitueront un motif d'annulation de l'entente.

Si l'organisation cesse ses activités avant la fin de la réalisation du projet et du versement de la subvention par l'Office, ce dernier ne sera pas tenu de verser aucun montant de l'aide financière à l'organisation et cela mettra fin à l'entente en question.

#### DÉCLARATION

L'organisation déclare :

- qu'elle n'entend demander ni recevoir, pour la durée du projet, aucune aide financière d'autres organismes publics en lien avec le projet, ce qui constituerait un double financement. Dans un tel cas, elle doit préparer un budget révisé et équilibré et le soumettre à l'Office;
- que ses dirigeantes et ses dirigeants ainsi que ses administratrices et ses administrateurs ne sont pas employés par un ministère ou par un organisme gouvernemental, et qu'ils n'ont aucun lien de dépendance avec une telle entité (si un lien de dépendance existe, celui-ci doit être déclaré);
- qu'elle-même, ses dirigeantes et ses dirigeants ou ses administratrices et ses administrateurs ne sont pas impliqués dans aucun litige ni aucune poursuite judiciaire, et qu'ils sont en règle avec l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec;
- qu'elle est conforme, le cas échéant, au processus de francisation prévu par la *Charte de la langue française*.

## Annexe 4

---



**ASSOCIATION POUR LE  
SOUTIEN ET L'USAGE  
DE LA LANGUE FRANÇAISE**  
fondée en 1986



Le français...  
l'aimer, le cultiver, le défendre, le moderniser, l'astiquer, l'enrichir, le bien parler, le bien écrire, le corriger.

Adhérer à la principale association citoyenne qui milite en faveur de la qualité de la langue publique :

<http://asulf.org/2020/03/05/adhesion-et-renouveaulement/>

[www.asulf.org](http://www.asulf.org)  
[Courriel : asulf@globetrotter.net](mailto:asulf@globetrotter.net)  
Téléphone : 418 622-1509  
5000, boul. des Gradins, bureau 125  
Québec (Québec) G2J 1N3

## Annexe 5

---

### Annedda

Il y a quelques semaines, je croyais profiter de mes derniers jours sur terre. À bien y réfléchir, toutefois, je ne pense point que « profiter » soit utilisé à bon escient pour décrire l'état dans lequel j'étais. Peu importe, à présent, me voilà rétabli! Mon nom est Charles de la Pommeraye, fier matelot du second voyage de Jacques Cartier. Je me trouve présentement à bord de la Grande Hermine, bateau de cent-vingt tonneaux. Elle était accompagnée, au début du voyage, par l'Émérillon et la Petite Hermine. Des 110 hommes formant l'équipage à l'embarquement, nous ne sommes plus que 85 à rentrer en France.

Mon histoire débute le 19 mai 1535, au port de St-Malo, jour de notre départ. La vue brouillée par la singularité de ce que j'allais entreprendre, je m'embarquai sans même une appréhension. Rapidement, cependant, mes illusions se dissipèrent. Sans gêne, de répugnants rats grouillaient sous nos pieds. Nos maigres repas n'étaient constitués que de lard salé et de pois. La tête me démangeait, envahie par une horde de poux voraces. Nous dormions dans des hamacs très rapprochés les uns des autres, au fond de la cale. De toute évidence, cet endroit manquait d'aération. Heureusement, personne n'en faisait de cas. Ce serait, par contre, un mensonge d'écrire que la traversée fut à la hauteur de mes naïves attentes.

Deux Sauvages, qui provenaient du premier voyage de Cartier, étaient parmi nous. Lorsque nous accostâmes à l'Isle de Bascuz, le 7 septembre 1535, ils furent nos guides et nous amenèrent à leur village d'origine, Stadaconé. C'est à ce moment précis que je me sentis réellement loin de chez moi. Voir deux Sauvages vêtus d'habits français n'était rien comparé au fait d'être parmi eux, dans leur immense forêt. Toutes les descriptions que l'on m'avait faites de ces créatures prenaient soudain vie devant moi: leurs yeux charbonneux, leur peau foncée, leurs plumes, leurs vêtements en peaux d'animaux... Cartier leur offrit de nombreux présents, ce qui donna lieu à des réjouissances.

Nous restâmes un peu plus d'une semaine à Stadaconé. On m'avait décrit un peuple sous-développé, mais il me parut plutôt bien organisé. Les hommes partaient à la chasse et les femmes semaient. Ils vivaient dans des habitations longues d'au moins 20 toises et hautes de 3 toises. Elles étaient couvertes de

grands panneaux d'écorces et de bois. Il me semble avoir compté neuf familles habitant dans l'une de ces maison! C'était un endroit vraiment fascinant! Néanmoins, Cartier avait décidé de poursuivre l'exploration plus à l'Ouest. Les habitants de Stadaconé essayèrent de l'en dissuader et s'offensèrent de ce voyage, qui, je le comprendrais plus tard, nous mènerait vers un autre clan, heureux, lui aussi, de commercer avec nous. Les deux Sauvages qui nous servaient de guides et d'interprètes menacèrent de ne pas venir. De fait, le 19 septembre, nous étions tout de même en route pour l'Ouest, à bord de l'Émérillon, sans eux. Notre excursion s'arrêta au village d'Hochelaga, où nous fûmes accueillis convenablement.

À la mi-octobre, nous repartîmes pour Stadaconé. Le froid se faisait de plus en plus agressif. Notre nourriture gela, de même que nos boissons. Nous regrettâmes rapidement l'été et sa chaleur. Nous étions presque arrivés au village lorsque les bras et les jambes de la première victime de cette maladie du démon se mirent à enfler d'une manière terrifiante. Après cela, tout s'enchaina à une vitesse extraordinaire. Chaque jour, au réveil, deux, trois, quatre hommes de plus souffraient de gonflement des membres. Je voyais les gencives de mes amis contaminés noircir, puis pourrir. La cale baignait dans la putréfaction des marins. J'appréhendais fortement le moment où je serais moi-même dans cet état misérable. Je pensais douloureusement à ma famille. Je me maudis d'avoir tant voulu explorer ces nouvelles terres. La peur au ventre, j'observais les dents tombées de gencives infectées rouler au fond de la cale comme les galets sur une plage au rythme des vagues. Début janvier, ce que je redoutais le plus arriva: mes bras gonflèrent et j'avais la sensation que des bouts de ma gencive supérieure se décollaient. À la mi-février, tous les hommes, sauf dix, présentaient des symptômes de cette maladie, oeuvre certaine du Diable. J'étais alors dans un état second: deux de mes canines étaient tombées et j'avais l'impression que la pourriture gagnait mon cerveau. Vingt-cinq hommes étaient déjà morts.

Alors que la mort se rapprochait de moi, j'entendis un homme parler. J'ouvris les yeux et je vis un Sauvage aux yeux d'ébène s'adresser à moi:

-Moi Domagaya. Ça Annedda. Boire.

Il me tendit une tisane à l'odeur terreuse que je bus péniblement. Il m'appliqua un liquide sur les bras et les jambes. Je m'endormis...

\* \* \*

Nous sommes à présent le 6 mai 1536. Hier, nous avons, faute d'hommes, délaissé la Petite Hermine, levé l'ancre des deux autres vaisseaux et mis le cap vers la France. Il y a quelques jours, Cartier a ordonné la capture de certains Sauvages : Donnacona, Domagaya, Taïnoagny et une dizaine d'autres habitants de Stadaconé. J'en éprouve un profond malaise. Je ne comprends pas cette barbarie: ils nous ont pourtant sauvés! Leur annedda nous a sauvé! Notre reconnaissance devrait leur être éternelle!

Je n'ai aucune idée des projets de Cartier, mais j'essaierai de veiller sur eux, en signe de ma gratitude. Le temps nous dira si j'y parviendrai. Pour moi, ces Sauvages ne sont pas des Sauvages: ce sont des Sauveurs.

## Annexe 6

---



## Annexe 7

---

ASULF



Association pour le soutien et l'usage de la langue française

### Joignez-vous à nous!

La qualité du français que nous parlons au Québec vous intéresse?  
L'association s'en préoccupe activement en intervenant auprès des personnes qui participent à la vie de notre communauté en utilisant la langue française dans le domaine de la communication publique.

### Pourquoi intervenir?

- Pour éviter l'implantation d'un mot anglais
- Pour souligner une erreur de vocabulaire
- Pour éviter un emploi fautif insoupçonné
- Pour corriger une mauvaise habitude langagière
- Pour faire connaître nos ouvrages correctifs
- Pour proposer un néologisme utile
- Pour enrichir la communication orale et écrite
- Pour faire découvrir les mots du français oublié

**Pour entendre et lire un français de qualité!**